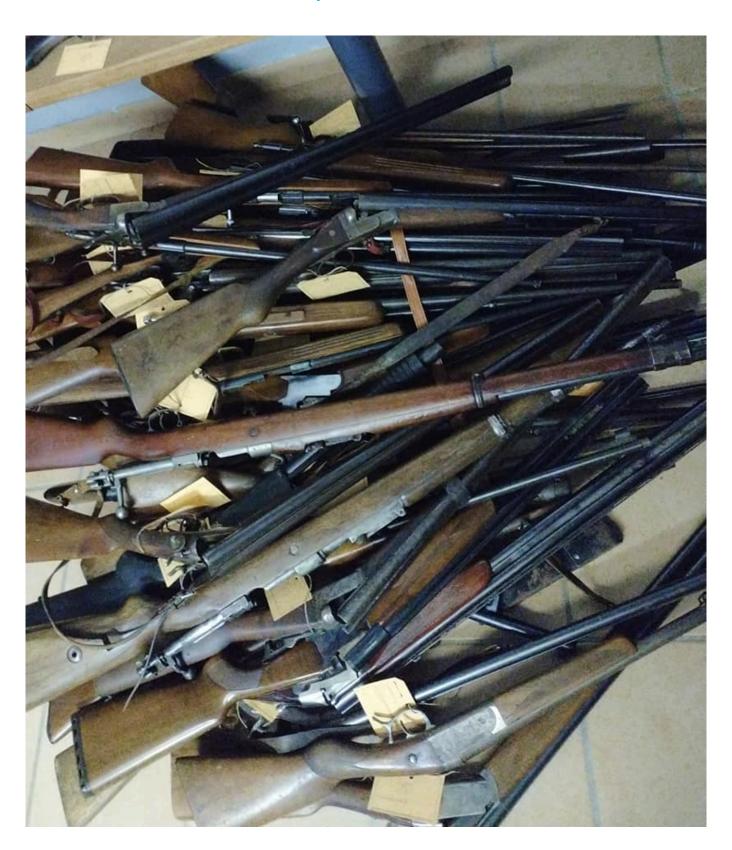


Vous avez jusqu'à demain pour abandonner ou régulariser vos armes

4 novembre 2025 |



Ecrit par le 4 novembre 2025





Depuis le 25 novembre, la préfecture de Vaucluse participe à une opération nationale d'abandon et de régularisation d'armes. Trois points de collecte sont ouverts en Vaucluse, de 9h à 17h, pour vous dessaisir de vos armes ou pour les enregistrer. L'opération prendra fin demain, vendredi 2 décembre.

Si la France compte près de 5 millions de détenteurs légaux d'armes, on estime qu'au moins 2 millions de citoyens détiendraient sans titre des armes, principalement de chasse ou issues des Première et Seconde Guerres mondiales. La plupart de ces armes détenues illégalement sur le territoire national ont été acquises par héritage, le plus souvent sans connaître le cadre légal de leur détention. L'opération nationale d'abandon et de régularisation d'armes offre au détenteur la possibilité de s'en dessaisir simplement ou de les conserver légalement.

Pour les détenteurs d'armes et de munitions souhaitant s'en séparer, les restitutions s'effectuent auprès des policiers et des gendarmes présents sur les sites de collecte dédiés.

En Vaucluse, trois sites sont ouverts, sans rendez-vous, jusqu'à demain, vendredi 2 décembre 17h :

- Avignon Hôtel de police d'Avignon, 14 boulevard Saint Roch.
- Pernes-les-Fontaines Brigade de gendarmerie, quartier de l'Audifrette.
- Apt Brigade de gendarmerie, 226 avenue Eugène Baudouin.

Pour les détenteurs désireux de conserver leurs armes, des agents de la préfecture seront également présents sur les trois sites de collecte pour les aider à les enregistrer dans le système d'information sur les armes (SIA).

Les détenteurs ne devront alors pas présenter leurs armes, mais se présenter munis :

- de photographies de bonne qualité de leurs armes. Ces photographies doivent permettre de visualiser les différents marquages des armes : numéro de série, nom de fabricant, marque, modèle, calibre :
- de la longueur totale de l'arme et de celle du canon ;
- d'une pièce d'identité ;
- d'un justificatif de domicile.

J.R.

Une pétition pour Mocktar, ouvrier agricole à la Tour d'Aigues



Depuis trois ans, François et Sabrina Lachal, père et fille, travaillent avec Mocktar, ouvrier ivoirien arrivé en France en 2017, dans leur ferme familiale de la Tour d'Aigues. Il y a un an, Sabrina et François ont déposé une demande de régularisation pour Mocktar à la préfecture du Vaucluse, qui a été refusée. Face à ce refus, ils ont décidé de lancer <u>une pétition</u> signée par plus de 32 000 personnes.

Tous sont unanimes, Mocktar est courageux et travailleur. Il a appris à tailler la vigne, vendanger, ciseler les raisins de table, à refaire les palissages avant le printemps, à récolter puis battre les plantes aromatiques ou encore à améliorer la production de la culture de rhubarbe. La ferme ayant développé une activité de maraichage, c'est lui qui s'occupe de la serre, du désherbage des cultures de plein champs (carottes, pommes de terre, maïs doux, tomates, oignons, etc.). Très à l'aise avec les animaux, c'est aussi lui qui prend soin du petit cheptel de poules et de deux cochons.

"Vous n'êtes pas sans connaître les difficultés du monde agricole, à exister, à survivre et à trouver des employés. C'est un métier difficile, qui laisse peu de place au repos et au répit. Perdre Mocktar serait



tragique pour nous comme pour lui", alerte Sabrina. François Lachal est installé depuis 1982 sur cette ferme de 35 hectares. Il croise le chemin de Mocktar en 2018. A ce moment-là, cela faisait près de 5 ans que François était seul sur la ferme, ne parvenant pas à recruter un ouvrier permanent motivé et fiable.

Un recours administratif est actuellement en cours, cependant la situation de Mocktar demeure encore à ce jour inchangée malgré la pétition. François va bientôt partir à la retraite et il est impossible pour Sabrina de reprendre la ferme sans Mocktar. « Plus qu'un employé, Mocktar est devenu un membre de la famille Lachal qui a besoin de nous autant que nous avons besoin de lui », déclare Sabrina.

La pétition continue de prendre de l'ampleur et plus de 32 000 personnes ont rejoint Sabrina et François pour faire appel de la décision du 4 novembre dernier. "Mocktar a trouvé en nous et en ses amis en France, une famille et un environnement amical. Nous demandons simplement que lui soit accordé le droit à travailler en toute légalité", conclut Sabrina.

Pour signer la pétition : https://www.change.org/AutorisationdetravailpourMocktar